

# ***Procès-verbal de l'assemblée générale du 10/10/2009***

## ***Première partie***

L'an deux mille neuf et le trente mai à quatorze heures, les associés de la SAS « Terres Communes », à capital variable, au minimum de 37 000 euros et au maximum de 2 millions d'euros ; dont le siège est à Bois Bas, 34 210 MINERVE, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président, et au siège de la société.

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote;
- le texte de chaque délibération;
- la description sommaire des débats.

### ***Rappel de l'ordre du jour de la première partie***

- Signature de la feuille de présence
- Election du bureau de l'Assemblée
- Attribution des voix au premier et deuxième collègue

### ***Adoption des résolutions***

1. Délibération sur la proposition d'une augmentation du capital par apports en numéraire.
2. Délibération sur l'agrément de nouveaux actionnaires.

### ***Feuille de présence première partie***

Les actionnaires présents à la première partie de l'Assemblée Générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

### ***Élection du bureau de l'assemblée***

A été élu à l'unanimité des voix en tant que Président de l'assemblée, M. Axel DE HAAS.

Ont été élus à l'unanimité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, Monsieur Pierre SOKOLOFF et Monsieur Jérémie LEFRANC.

### ***Attribution des voix au premier et deuxième collègue***

Les voix revenant au premier et deuxième collègue sont attribuées suivant les dispositions des statuts.

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les associés présents totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

### ***Adoption des résolutions***

• Résolution n° 1

**Délibération sur la proposition d'une augmentation du capital par apports en numéraire**

Le capital de 935450 euros étant entièrement libéré, la société « Terres Communes » procède en date de la présente délibération à une augmentation de son capital par apports en numéraire à hauteur de la somme de 5000 Euros représentant 100 actions d'une valeur nominale de 50 Euros chacune. Cette augmentation est détaillée dans le tableau suivant.

Nom	Nombre de titres	Montant
Dominique BARTHOLI	10	500
<i>Total actionnaires</i>	<i>10</i>	<i>500</i>
<i>Nouveaux actionnaires (voir ci dessous)</i>	<i>90</i>	<i>4500</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5000</b>

*Résolution adoptée à l'unanimité des voix*

• Résolution n° 2

**Délibération sur l'agrément de nouveaux actionnaires**

L'assemblée des associés agrée les nouveaux actionnaires suivants et leur attribue un nombre d'actions d'une valeur nominale de 50 Euros, selon leur apport :

**- apports nouveaux**

Nom	Prénom	Adresse	Mail/tel	Nbre de parts	Montant en euros
DELAGE	Caroline	1 rue du Quartier neuf 11130 SIGEAN	06 48 10 31 52	10	500
MUNCH	Jean Michel	86 rue Royet 42000 Saint Etienne	goutamunch@free.fr	20	1000
Asso SELVA	Rep : Alain MOR	14 rue Montgolfier 69100 Villeurbanne	Pierre.corbier@wanadoo.fr	10	500
CARRE	Daniel	12 rue de Dakar 31500 Toulouse	Daniel.carre@free.fr	10	500
BRANCIARD	Odile	13 rue de la Croix Bouilleaux 86340 Nouaillé Maupertuis	Odile.branciard@orange.fr	10	500
ASSO « les Bas Varois et autres énergumènes »	Rep :Dominique Troin	565 chemin de Saint Come 83270 St Cyr sur mer	trointroin@wanadoo.fr	10	500
BERGER	Ludivine	Les Chardonnets 42130 St Etienne le Molard	ludivineberger@yahoo.fr	10	500
ANDRÉ BUREL	Bruno	83 rue Pierre Semard 76140 PETIT QUEVILLY	andreburel@free.fr	10	500
<b>TOTAL</b>				<b>90</b>	<b>4500</b>

*Résolution adoptée à l'unanimité des voix*

# ***Procès-verbal de l'assemblée générale du 10/10/2009***

## ***Deuxieme partie***

L'an deux mille neuf et le trente mai à quatorze heures trente, les associés de la SAS « Terres Communes », à capital variable, au minimum de 37 000 euros et au maximum de 2 millions d'euros ; dont le siège est à Bois Bas, 34 210 MINERVE, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président, et au siège de la société.

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote;
- le texte de chaque délibération;
- la description sommaire des débats.

### ***Rappel de l'ordre du jour de la deuxième partie***

- signature de la feuille de présence par les nouveaux actionnaires présents
- Election du bureau de l'Assemblée
- Attribution des voix au premier et deuxième collègue
  
- **Résolutions :**
- **Résolution 1 :** Renouvellement des baux d'occupation des trois collectifs
- **Résolution 2 :** Confirmation du Transfert Universelle de Patrimoine de Bel Horizon vers Terres Communes
- **Résolution 3 :** exonération de loyer des FAR suite à catastrophe naturelle

### **Questions diverses**

#### ***Feuille de présence deuxième partie***

Les actionnaires présents à la deuxième partie de l'Assemblée Générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Les voix revenant au premier et deuxième collègue sont attribuées suivant les dispositions des statuts.

Il est constaté que les associés votants totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

#### ***Élection du bureau de l'assemblée deuxième partie***

A été élu à l'unanimité des voix en tant que Président de l'assemblée, M. Axel DE HAAS.

Ont été élus à l'unanimité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, Monsieur Pierre SOKOLOFF et Monsieur Jérémie LEFRANC.

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les associés présents (voir annexe 2) totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

### ***Attribution des voix au premier et deuxième collège***

Les voix revenant au premier et deuxième collège sont attribuées suivant les dispositions des statuts.

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les associés présents totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

### ***Adoption des résolutions***

- **Résolution 1:** Renouvellement des baux d'occupation des trois collectifs

Les baux d'occupation actuels des associations FAR, Caracoles de Suc, et SCOP Cravirola, sont par avenant prorogés d'un an jusqu'au 9 octobre 2010. *Résolution adoptée à l'unanimité des voix*

- **Résolution 2 :** Confirmation du Transfert Universelle de Patrimoine de Bel Horizon vers Terres Communes

L'assemblée confirme la décision d'acceptation de la transmission universelle de patrimoine prise lors de l'assemblée générale du 30 mai 2009 en provenance de la SAS Bel Horizon, et donne au président, en qualité de représentant de la SAS Terres Communes, associé unique, tous pouvoirs de signature pour réaliser cette TUP à la date du 30 novembre 2009, sous réserve de non opposition de la part des créanciers de la SAS Bel Horizon.

*Résolution adoptée à l'unanimité des voix*

- **Résolution 3:** exonération de loyer des FAR suite à catastrophe naturelle

Suite à la catastrophe naturelle de l'hiver 2008, l'assemblée décide d'exonérer l'association FAR de trois mois de loyer (novembre 2009, décembre 2009, janvier 2010) de.

*Résolution adoptée à l'unanimité des voix*

### **Questions diverses :**

Aucune question n'a émané de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Minerve, le 10 octobre 2009

Le *Président de l'assemblée*

---

Le *secrétaire*

---

Le *scrutateur*

---